

16 FCV-Moanda-Mounana

Franceville/Vie des entreprises/CNSS/Campagne de sensibilisation et d'information

Rétablir la confiance auprès des employeurs



Le directeur régional de la CNSS, Romaric Ngomo Menié (micro)...



... a assuré les employeurs de la détermination de son organisme à gommer les indélicatesses autrefois décriées.



Un instantané des travaux en atelier.

N.O.
Franceville/Gabon

LA direction régionale de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo a organisé, dernièrement, à Franceville, une campagne de sensibilisation et d'informations des employeurs de la région. But: rétablir la confiance avec ces derniers, après les indélicatesses orchestrées par certains agents de la CNSS au cours de ces dernières années.

Aussi, récemment investi dans ses fonctions, le directeur régional, Romaric Ngomo Menié, a-t-il expliqué à l'assistance, de long en large, les missions de la Caisse et celles désormais

dévolues à la représentation dont il a la charge, ainsi que la vision de la directrice générale, Nicole Assélé. Une politique axée, a-t-il dit, sur la réactivité, l'orthodoxie, le mérite et l'efficacité.

« Il était important pour nous de convoquer les employeurs, pour leur passer le message de la réorganisation de la CNSS actuellement, et mettre en place une communication entre eux et nous, en vue d'améliorer nos relations et la confiance entre les employeurs et la CNSS », a indiqué M. Ngomo Menié.

Il a, par ailleurs, précisé que la représentation CNSS du Haut-Ogooué couple désormais avec celle de l'Ogooué-Lolo depuis l'arrivée à la tête de cette administration de Nicole

Assélé, en août dernier. De fait, elle est devenue une direction régionale, avec une autonomie de gestion, munie d'un dispositif de lutte contre la fraude. « Toutes les opérations avec les employeurs et les assurés devront désormais se faire au niveau de Franceville et non à Libreville, comme par le passé. Dorénavant, lors de l'opération de recouvrement, l'agent CNSS doit être muni d'un badge, d'un ordre de mission portant la signature et les cachets du directeur général de la CNSS et du gouverneur du Haut-Ogooué, pour ce qui est de la province », a informé le responsable régional. Non sans inviter certains employeurs en situation irrégulière à se mettre à jour. « Nous irons sur le terrain

pour sensibiliser les entreprises qui ne sont pas encore affiliées à la CNSS, parce qu'elles gèrent des employés qui, au terme de leur vie professionnelle, voudront aller à la retraite. La CNSS fonctionne comme une tontine, s'il n'y a pas de cotisations, on ne peut pas verser les cotisations aux employés. Nous voulons aussi favoriser la couverture des employés par rapport aux accidents de travail, par la mise en place de mécanismes sur la prévention des risques professionnels, pour ce qui est de la sécurité et santé au travail, les conditions d'hygiène et de travail », a encore expliqué M. Ngomo.

LÉGISLATION • En somme, cette campagne de sensibilisation était destinée à

présenter aux employeurs la nouvelle organisation des activités au sein de la direction régionale ; d'expliquer les dispositifs de prise en charge et de gestion de la relation avec les employeurs ; de mettre en place une communication fluide et étroite avec les parties prenantes, et de vulgariser la stratégie de la direction générale en matière de lutte contre la fraude.

Après cette présentation du directeur régional, les participants se sont mis dans des ateliers animés par les professionnels de la CNSS. Ces ateliers étaient axés sur la gestion des comptes et contrôle employeurs ; la déclaration trimestrielle des salaires et immatriculation ; la prévention des risques profes-

sionnels et les prestations techniques. La démarche a eu le don d'être appréciée par les employeurs.

En effet, selon le directeur des Ressources humaines de l'hôtel Léconi Palace, Jean-Reydel Bouyissa, « cette rencontre arrive à point nommé. Nous en avions besoin, parce que lorsqu'on crée une entreprise, on n'est pas toujours aux faits des tenants et des aboutissants des paramètres du social. Et la CNSS a pensé qu'il était bon d'informer les employeurs que nous sommes, pour nous situer (...) vis-à-vis de la législation. J'ai été heureux d'avoir pris part aux travaux et aux ateliers. Nous y avons débattu diverses thématiques. Nous sortons de là remplis de connaissances. »

Moanda/Education/Lycée Rigobert Landji/Au terme du 2e trimestre Elèves et parents appelés à redoubler de vigilance



Des parents en train de récupérer les bulletins de notes de leurs enfants.



Un moment pour les tuteurs de faire le point des forces et des contre-performances de leurs enfants.

Claude-Médard MINKO
Moanda/Gabon

LE départ en vacances de fin du 2e trimestre a coïncidé, le 24 mars dernier, avec la remise des bulletins de notes au lycée Rigobert Landji, dans le chef-lieu du département de la Lébombi-Léyou. Le timing a été respecté en ce qui concerne l'arrêt des notes, le calcul des notes en classes, le dépôt de relevés, la phase du pré-conseil, du conseil de classe et de l'édi-

tion des bulletins de notes. Ce qui a permis de remettre les bulletins à temps. Au grand soulagement des élèves et de leurs parents, qui n'espéraient pas mieux que d'aller en vacances de fin de trimestre en connaissant le résultat du travail fourni durant les semaines passées. Dès 8h30, chaque professeur principal était déjà en possession des bulletins de notes des élèves de sa classe. Les indications devant chaque salle ont facilité l'orientation des parents d'élèves. C'est

l'instant de vérité au cours duquel l'analyse du travail de l'élève est faite au parent ou tuteur, matière par matière, par le professeur principal, en relevant les exploits et les matières dans lesquelles l'élève n'a pas obtenu de moyenne de classe, y compris le nombre d'heures d'absences accumulées et la conduite de l'apprenant. Entre autres responsabilités, le professeur principal attire l'attention du parent d'élève, lorsque cela est nécessaire, sur ce qui peut constituer un motif de re-

doublement ou d'exclusion de son enfant en fin d'année, en l'invitant à prendre des dispositions à cet effet. Soit par des cours de soutien pour relever son niveau dans les matières où ce dernier est moins performant, soit en redoublant de vigilance à la maison en réduisant ou éliminant tout ce qui le distrait : télévision, jeux vidéo, etc. Naturellement, les élèves qui ont su tirer leur épingle du jeu ont été encouragés à maintenir leurs performances.

A la différence du premier trimestre dont la moyenne est multipliée par 1 de coefficient, celles des deuxième et troisième trimestres ont un coefficient 2. Ainsi, par le jeu de compensation des moyennes, l'élève a de fortes chances de passer en classe supérieure, à l'instar de celui qui a obtenu 8 de moyenne au premier trimestre et 11 au deuxième trimestre. Il suffit alors d'un 10 de moyenne au 3e trimestre pour assurer son passage en classe supérieure grâce aux moyennes des 2e et 3e

trimestres qui auront compensé le déficit de la moyenne du 1er trimestre. A l'inverse, un 11 de moyenne au 1er trimestre, 9 au second et 8 au 3e trimestre n'assure pas une moyenne annuelle égale ou supérieure à 10/20 pour espérer passer en classe supérieure. C'est tout l'intérêt des remises de bulletins de notes : encourager les élèves à faire mieux à travers un diagnostic ciblé de leur travail scolaire trimestriel présenté aux parents par le professeur principal.